

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération**  
**n° 2009.03. 28.B**

**Plan de déplacement  
urbain de  
l'agglomération :  
demande de  
subvention**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD , Michel BRONCY, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**Excusé(s) représenté(s)** :

<b>PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION : DEMANDE DE SUBVENTION</b>
--

Par délibération n° 98 B du 23 octobre 2008, le bureau communautaire a approuvé la procédure de consultation de l'étude préalable du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le PDU est un document qui doit permettre l'organisation des déplacements de l'agglomération. La réalisation d'une étude permettra de disposer d'un document stratégique et prospectif sur la mobilité urbaine qui intégrera les composantes suivantes :

- développement des transports collectifs urbains,
- renforcement de l'intermodalité et création de pôles d'échanges multimodaux,
- développement des déplacements doux et de nouveaux modes de déplacements.

Cette étude se déroulerait en trois temps :

- analyse et relecture critique du projet de PDU de 2001, information et premières orientations stratégiques
- approfondissement des scénarios validés et des impacts environnementaux du projet de PDU
- rédaction du projet de Plan de Déplacements Urbains et assistance durant la phase d'approbation

Le montant de cette étude est estimé à 150 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 février 2009,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives au Plan de Déplacements Urbains notamment au titre des fonds européens et à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** la recette au chapitre 13 – rubrique 815 (dépense imputée à l'article 2031)

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>25 mars 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>25 mars 2009</b>